Envoyé en préfecture le 11/01/2026
Reçu en préfecture le 11/01/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20260111-DEL_78_2025-DE

ARRONDISSEMENT
Saint-Malo

COMMUNE
PLEUGUENEUC

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER DÉCEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : **17**
Nombre de conseillers présents : **14**
Nombre de conseillers de votants : **16**

Date de la convocation : **27 novembre 2025**
Date d'affichage de la convocation : **27 novembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le premier décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de M. RÉGEARD Loïc, Maire.

Étaient présents : RÉGEARD Loïc, Maire, BARBY Éric, BESSIN Pascal, BLAISE Estelle, BUSNEL Carole, CROQUISON Sébastien, DUBUC Frédéric, EGAULT Pascal, GALLAIS Luc, HURAULT Emeric, MASSART Manuele, NIVOLE Nathalie, RADOUX Céline et ROZE Marie-Paule.
Absents excusés : CLERC Céline (a donné procuration à BLAISE Estelle) et GASCOIN Laurence (procuration donnée à RÉGEARD Loïc).
Absent : de LORGERIL Olivier.

Un scrutin a eu lieu ; M. HURAULT Emeric a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°78-2025 : AMENAGEMENT PAYSAGER AUTOUR DU TERRAIN DES SPORTS ET DE L'ECOLE

Nomenclature : 1.1 Marchés publics

M. le Maire précise au Conseil municipal que le terrain de glisse universelle est une réussite et est particulièrement fréquenté. Il est apprécié par petits et grands. Il a été rapporté toutefois que cet équipement manquait d'espaces ombragés. Un aménagement paysager serait le bienvenu.

L'entreprise VASSAL propose de réaliser ce dernier (7 arbres seront plantés) en intégrant l'allée incendiée partiellement située à proximité du terrain de foot (17 châtaigniers). Quelques arbres pourraient être plantés également près du soccer derrière l'école (3 arbres type charme, liquidambar, chêne d'Amérique).

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **RETIENT** la proposition de l'entreprise VASSAL pour les aménagements paysagers décrits ci-dessus. Cette dernière s'élève à 6 971.45 € HT soit 8 074.94 € TTC,
- **DEMANDE** l'inscription de cette dépense à l'opération n°69 du budget de la commune,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération et notamment le devis correspondant.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
A Pleugueneuc, le 1er décembre 2025

Le Maire,

M. Loïc Régeard